



PORT AUTONOME DE KRIBI

PORT AUTHORITY OF KRIBI

COMMUNIQUE N°0065/C/PAK/DG/DMA/2025 DU 23 SEPT 2025 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT N°021/AOIR/PAK/CIPM/2025 DU 21 JUILLET 2025 POUR L'ACQUISITION ET INTEGRATION D'UN SYSTEME DE GESTION DES INFORMATIONS ET DES EVENEMENTS DE SECURITE (SIEM) ET D'UN SYSTEME DE GESTION DES UTILISATEURS A PRIVILEGE (PAM - PRIVILEGED ACCESS MANAGEMENT) AU PORT AUTONOME DE KRIBI.

LE DIRECTEUR GENERAL DU PORT AUTONOME DE KRIBI, MAITRE D'OUVRAGE,
COMMUNIQUE :

Le résultat de l'Appel d'Offres International Restreint N°021/AOIR/PAK/CIPM/2025 du 21 juillet 2025 pour l'acquisition et intégration d'un système de gestion des informations et des évènements de sécurité (SIEM) et d'un système de gestion des utilisateurs à privilège (PAM - PRIVILEGED ACCESS MANAGEMENT) au Port Autonome de Kribi se présente comme suit :

LOT	OBJET	ADJUDICATAIRE	MONTANT (FCFA TTC)	DELAI
01	Acquisition et intégration d'un système de gestion des informations et des évènements de sécurité (SIEM) et d'un système de gestion des utilisateurs à privilège (PAM - PRIVILEGED ACCESS MANAGEMENT) au Port Autonome de Kribi	SOCIETE ST DIGITAL <u>Tel</u> : 657 85 55 29 <u>NIU</u> : M051712629294R ; <u>RCCM</u> : RC/DLN/2017/B/1060; <u>B.P.</u> : 32 Douala.	Quatre-vingt-seize millions cinq cent quatre-vingt-huit mille neuf cent vingt-trois (96 588 923)	Quatre (04) mois

L'adjudicataire est par conséquent invité à se présenter dès diffusion du présent communiqué et au plus tard dans les sept (07) jours ouvrables qui suivent, à la Division des Marchés du Port Autonome de Kribi, sis au rez-de-chaussée de l'immeuble R+2 pour suite de la procédure.

Par ailleurs, les soumissionnaires qui n'ont pas été retenus sont invités à passer retirer leurs offres sous quinzaine dès publication du présent communiqué. Passé ce délai, elles seront purement et simplement détruites.

Fait à Kribi, le 23 SEPT 2025

